

Visioconférence

# « Fonds de revitalisation et de soutien à l'ESS »

Jeudi 4 avril 2024

Nous avons souhaité aborder ce thème en visioconférence car les tiers-lieux s'inscrivent pleinement dans le champ de l'ESS et les structures de l'ESS peuvent bénéficier des fonds de revitalisation. Mais cette aide reste méconnue par les tiers-lieux, tant dans son contenu que dans son processus d'attribution.

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participant.e.s au travers des questions qu'ils ou elles ont pu poser.

## Objectifs

- Sensibiliser et faire connaître les Fonds de revitalisation et de soutien à l'ESS
- S'inspirer à travers des retours d'expérience

## Partenaires - intervenants

- Rémy Poignant, co-directeur [CRESS Nouvelle-Aquitaine](#) basé à Poitiers : [r.poignant@cress-na.org](mailto:r.poignant@cress-na.org)

## Grands axes évoqué

### CRESS, késako ?

La [CRESS Nouvelle-Aquitaine](#) est une association, loi 1901. La particularité est que nous avons parmi [nos adhérents](#), les têtes de réseaux de l'ESS comme la **Coopérative Tiers-Lieux**.

4 axes de travail :

- Accompagnement des politiques publiques pour qu'elles soient plus "ESS Friendly".
- AIO - Accueil Information Orientation : mise en mouvement collective, accompagnement de projets (la mise en place d'expresso jusqu'à la mise en place d'un parcours pour les achats éco-responsables).

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre Avenir



- Observatoire - Recherche et prospective : Pouvoir apporter autant de contenu que possible sur l'ESS auprès de tous les publics.
- Représentation : comment la CRESS se place pour défendre l'ESS : CESER, Forum mondial de l'ESS, GSEF (Bordeaux du 29 au 31 octobre 2025).

## Fonds de revitalisation

On parle de problématiques humaines et d'une organisation administro-centrée.

### Pourquoi ça peut être cool ?

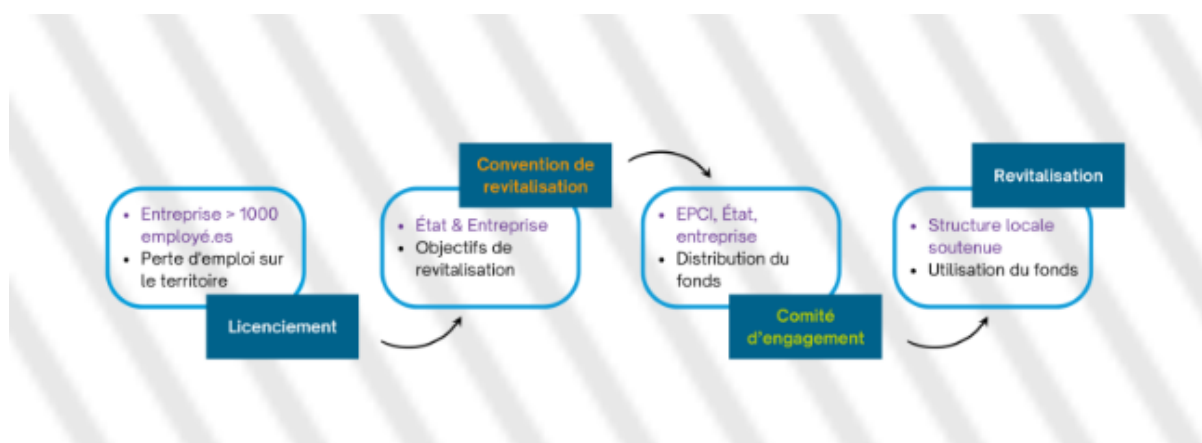
Initialement la CRESS n'était pas sensibilisée puis BPI Groupe les contacte.

Revitalisation de Coop' Atlantique sur Limoges et Saintes avec un axe ESS et BPI ne savait pas intégrer des axes ESS dans un fonds de revitalisation.

Dès qu'une entreprise à plus de 1000\* salariés (si le groupe a plus de 1000 salariés, il est concerné bien qu'il ne puisse avoir qu'une filiale sur le dit-territoire) ; obligation de fonds de revitalisation avec des objectifs liés souvent à l'emploi.

*Exemple* : si licenciement de 250 personnes, il faut prévoir un plan de sauvegarde de l'emploi.

Bassin d'emploi donc rattaché à une EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale).



Il y a un manque d'acculturation à l'ESS pour les fonds de revitalisation.

Le problème c'est que les structures de l'ESS sont considérées comme ayant beaucoup de subventions (financement de droit commun ou des financements naturels de droit public) donc écartés des fonds de revitalisation.

C'est donc seulement après avoir donné la plus grande somme d'argent (aux structures privées) que les structures de l'ESS peuvent bénéficier des fonds.

## Travail en amont

2 choses à faire :

1. Un travail de veille (départ d'une boîte ; plan de licenciement ; etc.) et donc avec la CRESS NA, organisation d'un RDV pour intégrer un axe ESS dans le plan de revitalisation. En ce moment, c'est le cas à Chasseneuil pour une entreprise qui faisait des compteurs Linky.
2. Faire du plaidoyer.

## On parle de combien ?

Fonds de revitalisation de 500 000 € à 1 500 000 €. Gros montants et par exemple, revitalisation Coop Atlantique 800 000 € avec 2 sites dont 150 000 € pour l'ESS.

Revitalisation Sud Vienne qui concernait une ancienne laiterie : 80 000 €.

Une fois le projet présenté, en revanche, l'argent est octroyé assez rapidement.

## Répartition des fonds

*Exemple* : Projet Sud Vienne

5 000 € pour l'ingénierie de projet par la CRESS et les 75 000 € restants ont été répartis aux autres structures de l'ESS de l'AAP monté par la CRESS.

*Exemple Limoges* :

Partenariat entre la CRESS et l'IS (l'incubateur) et financement des structures à leur sortie de l'incubateur.

*Exemple Coop Atlantique* :

Expérimentation avec Saintes et J'adopte un projet de création d'une "plateforme à abondement" : Pour chaque 1 € collectés des citoyens, Coop Atlantique et la communauté d'agglomération de Saintes mettaient 1 € aussi.

*Remarque* : Ce qui compte le plus c'est la création d'emploi. Critère important qui guide les fonds de revitalisation.

L'enjeu est d'arriver en amont car les structures de l'ESS ne sont pas les mieux placées pour promettre beaucoup d'emplois. Souvent, il faut écrire un plaidoyer pour éviter que les *starts-up* promettent la création d'emplois qui seront plus tard délocalisés et donc de nouveau un plan de revitalisation, etc.

## Qui sont les cabinets de revitalisation ?

Beaucoup de *turn over* et donc BPI Group est devenu LHH et le cabinet est là pour exécuter et pas pour prendre des décisions.

## Et après ?

- Travailler avec les EPCI
- Travailler avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Conférence de l'ESS (Région et État avec l'appui de la CRESS) et donc pendant cette conférence ; il y a un enjeu à inciter la transversalité dans les services de la Région Nouvelle-Aquitaine. Que les services se parlent en tous cas.

Veille à faire auprès des partenaires sociaux, élus locaux.

Le rôle de la CRESS est de venir en soutien et pas d'avoir le monopole sur ce sujet. La CRESS est là pour apporter de la méthodologie et / ou porter le projet si besoin. Dans tous les cas, la CRESS doit avoir l'information afin de capitaliser notamment dans la rédaction du plaidoyer.

## Questions

### Comment sommes-nous au courant des plans ?

Veille possible auprès de la [DREETS \(Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités\) Nouvelle-Aquitaine](#). Cela revient à faire de la veille sur des sujets difficiles car on parle de l'humain.

Veille auprès de la presse ; des partenaires sociaux (syndicats).

Il n'y a pas de recette miracle et la DREETS a refusé auprès de la CRESS NA de fournir une liste des entreprises / structures susceptibles d'avoir un plan de licenciement.

### Qui se positionne sur cette veille ?

Le monde idéal : la structure ancrée sur le territoire qui a connaissance du plan de licenciements ; fait ensuite appel à la CRESS qui va venir en soutien auprès des politiques pour porter le plaidoyer (reconnaissance ESS sur le territoire).

### Comment faire le lien entre les différentes structures de l'ESS pour éviter que les fonds de revitalisation d'un projet ne bénéficient qu'à une seule structure ?

1. Contacter la CRESS au besoin pour avoir du lien.
2. Faire appel à son écosystème a minima.

**Le groupe Galerie Lafayette ferme le magasin de Libourne me semble t'il. Cela pourrait-il être une piste à creuser ?**

Se rapprocher d'un élu à Libourne pour avoir la réponse. Ici, c'est une super question car ils sont régis par le droit commercial et non par le droit des entreprises.

**Bonus**

[NOTE : Fonds de revitalisation : une opportunité de développement à faire connaître | Cress \(cress-na.org\)](#)



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre Avenir

